



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## médicaments

Question écrite n° 90661

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le problème de l'automédication en France. En effet, suite à l'annonce par la Haute Autorité de santé du retrait du remboursement de 221 médicaments dont le service médical rendu est perçu comme « insuffisant » pour être pris en charge par l'assurance maladie, les représentants des laboratoires fabriquant des médicaments vendus sans ordonnance craignent que l'absence de remboursement soit perçue par le public comme le signe de l'inefficacité d'un produit. C'est pourquoi ils demandent la reconnaissance d'un « service médical rendu d'automédication » pour tous les médicaments accessibles sans ordonnance et à l'utilité reconnue. L'automédication responsable contribue en effet à améliorer au quotidien la santé de la population et génère des économies importantes pour l'assurance maladie. Pourtant, cette pratique est encore trop peu développée dans notre pays puisque la France, deuxième pays d'Europe par sa population, n'est que le quatrième pour l'utilisation des médicaments d'automédication. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage la mise en oeuvre d'une véritable politique d'automédication responsable.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités est attirée sur la nécessité de développer l'automédication et sur la reconnaissance d'un « service médical rendu d'automédication » pour tous les médicaments sans ordonnance et d'utilité reconnue. Les pouvoirs publics sont très sensibles à ce sujet d'autant que la notion de « service médical rendu insuffisant » a du mal à être comprise par les assurés sociaux, Le ministre a donc récemment institué un groupe de travail sur l'automédication, présidé par M. Alain Coulomb (ancien directeur de la Haute Autorité de Santé) et comprenant des représentants de l'administration et de l'AFSSAPS, des industriels, des usagers, des médecins et des pharmaciens. Les travaux de ce groupe de travail s'achèveront avant la fin de l'année et permettront au ministre de prendre des mesures visant à développer ce mode d'utilisation des médicaments.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90661

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 2006, page 3592

**Réponse publiée le :** 28 novembre 2006, page 12541